

PROCES VERBAL

SEANCE DU 15 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Marcel Mérigonde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel TERRADE, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves - M. BOUCHEZ Jean-Marie – Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme - Mme COTTEAU Nathalie - M. FOURNIER Francis - M. GREMONT Reynald - Mme LEROY Catherine – Mme LOUVET Anne Mme MENARD Valérie - M. QUIN Dominique
M. STOPE Jean-Marie - M. THOMASSIN Gérard

Absente excusée :

Mme MOSKA Corinne a donné pouvoir à Mme LEROY Catherine

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme COTTEAU Nathalie

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget primitif de l'exercice 2014 :

Crédits à ouvrir

Section de fonctionnement

Chapitre 042 – Art 722	Immobilisations corporelles	1 000,00
Chapitre 011 – Art 60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00

Section d'investissement

Chapitre 21 – Art 21571	Matériel roulant	2 200,00
Chapitre 040 – Art 21316	Equipements du cimetière	1 000,00
Chapitre 21 – Art 21534	Réseaux électrification	7 600,00
Chapitre 204 – Art 2041581	Autres groupements	14 600,00
Chapitre 21- Art 2132	Immeubles de rapport	20 000,00

Crédit à réduire

Section d'investissement

Chapitre 21 – Art 2151	Réseaux de voirie	- 30 800,00
Chapitre 21 – Art 21534	Réseaux d'électrification	- 14 600,00

Résolution adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENT 2014 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour autoriser le règlement de certaines factures inférieures à 500 euros TTC et qui ne peuvent être imputés en section d'investissement qu'avec une délibération.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident

D'effectuer l'achat suivant et de régler cette facture en section d'investissement :

- MANUTAN : Chaises : pour un montant de 194,40 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la trésorière d'Attichy qui nous informe de l'évolution qui est intervenue au niveau du rattachement des charges et des produits.

Le mécanisme comptable de rattachement des charges et des produits à l'exercice a pour but d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices. Il permet d'intégrer dans le résultat de fonctionnement toutes les charges et les produits qui s'y apportent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

. compte-tenu du caractère insignifiant des rattachements à effectuer, la collectivité se dispense d'effectuer le rattachement des charges et des produits.

Résolution adoptée à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT

Formation bibliothèque Serge MARIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Serge MARIE demande les remboursements de ses frais de transports :

- . à Beauvais à l'occasion de sa formation pour la bibliothèque pour les journées du 02, 09, 16 octobre 2014
Nombre de km aller retour : 157 km x 0,32 euros le km x 3jours : 150,72euros.
- . à Senlis à l'occasion d'une réunion le jeudi 04 décembre.
Nombre de km aller retour : 113 km x 0,32 euros le km : 36,16 euros.

Soit un total de 186,88 euros.

Somme à régler sur le compte 62878

Résolution adoptée à l'unanimité.

DESHERBAGE DES COLLECTIONS

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la gestion de ses collections, la Bibliothèque municipale procède régulièrement à des éliminations de document soit en mauvais état physique, soit dont le contenu est inexact ou devenu obsolète. C'est l'opération dite de désherbage.

Cette procédure est soumise à un processus légal en raison du statut domanial des documents des bibliothèques.

La compétence pour opérer le déclassement des documents appartient à la collectivité propriétaire.

Les destructions, dons, ventes ou échanges sont licites, mais le conseil municipal doit les autoriser car il s'agit d'actes modifiant la composition du patrimoine de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- . Autorise le déclassement des documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète
- . Autorise la destruction des documents déclassés (une liste sera dressée et conservée à la bibliothèque)
- . Autorise à faire un don des documents déclassés qui peuvent encore avoir un intérêt (une liste sera dressée et conservée à la bibliothèque)

Résolution adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE (C.L.I.S)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Madame BOURBIER Michèle, Maire de PIERREFONDS.

La commune de PIERREFONDS accueille au sein du groupe scolaire de Pierrefonds des élèves en classe d'intégration spécialisés (C.L.I.S.)

La commune de PIERREFONDS sollicite un accord pour une prise en charge financière par les communes ayant un élève scolarisé dans cette classe au prorata du nombre d'enfant. Cette participation est fixée à 335 euros par enfant pour l'année scolaire 2014-2015.

Un élève de notre commune est scolarisé dans cette structure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Accepte que la commune de Jaulzy participe à hauteur de 335 euros à la scolarité d'un enfant à la C.L.I.S. à Pierrefonds
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer la convention de participation financière.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUVENTION DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL IMPASSE ROBERT DUPUICH

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par la Communauté de Communes du canton d'Attichy concernant les travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement impasse Robert Dupuich.

Un chiffrage a été réalisé par la Communauté de communes du canton d'Attichy.

Le coût des travaux est estimé à 25 811euros H.T.

La Communauté de Communes du canton d'Attichy fera un appel d'offres pour ces travaux.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- approuve la réalisation des travaux
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et sollicite l'aide suivante :

- . Dotation d'équipement des territoires ruraux
(40% sur un montant plafonné de 150 000 euros H.T), soit 10 324,40 euros
- . Le solde sera autofinancé par la commune de Jaulzy, soit 15 486,60euros
- décide de réaliser ces travaux en 2015 dès l'accord de versement de subvention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à cet effet à choisir le maître d'oeuvre et opérer les appels d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUVENTION CONSEIL GENERAL

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL IMPASSE ROBERT DUPUICH

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par la Communauté de Communes du canton d'Attichy concernant les travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement impasse Robert Dupuich.

Un chiffrage a été réalisé par la Communauté de communes du canton d'Attichy.

Le coût des travaux est estimé à 25 811euros H.T.

La Communauté de Communes du canton d'Attichy fera un appel d'offres pour ces travaux

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- approuve la réalisation des travaux
- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et sollicite l'aide suivante :

- . Conseil Général (taux 38% + 10 %), soit 12 389,28 euros
- . Le solde sera autofinancé par la commune de Jaulzy, soit 13 421,72 euros
- décide de réaliser ces travaux en 2015 dès l'accord de versement de subvention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à cet effet à choisir le maître d'oeuvre et opérer les appels d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

EXTENSION BT SOUTERRAIN – 8 chemin de la Citadelle

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

Vu la nécessité de procéder à l'Extension du réseau d'électricité pour le 8 chemin de la Citadelle,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 14 octobre 2014 s'élevant à la somme de 9 885,62 euros (valable 3 mois)

Vu le montant prévisionnel de la participation de Monsieur LIEVEAUX Dominique de 8 340,99 euros (hors PCT) ou 5 004,59 euros (avec PCT)

Vu les statuts de SE 60 en date du 29 novembre 2013,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité 8 chemin de la Citadelle en technique souterrain
- Prend acte que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE60 selon le financement prévisionnel joint

Résolution adoptée à l'unanimité.

INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A compter de 01 juillet 2015, l'état (DDT) n'instruira plus les actes d'urbanisme pour les communes. Une demande de la Communauté de Communes du canton d'Attichy auprès de l'ARC a été faite pour pallier à ce manque de service. Le coût des instructions de ces actes sera à la charge des communes.

La commune de Jaulzy décide d'instruire elle-même les actes d'urbanisme.

AVENANT CONTRAT DE FERMAGE DE MONSIEUR Jean-Marie BOUCHEZ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le contrat de fermage de Monsieur Jean-Marie BOUCHEZ et de joindre un avenant à ce contrat.

Il a été omis un article concernant les impôts et taxes.

IMPOTS ET TAXES

Les taxes et impôts fonciers grevant le bien loué restent à la charge du bailleur. Toutefois, le preneur remboursera au bailleur la participation aux taxes foncières lui incombant, à savoir :

- . la moitié de l'imposition pour frais de Chambre d'Agriculture (article L 514-1 CR)
- . le preneur devra rembourser au bailleur la cote part des frais de confection des rôles soit 8 %.

Soit pour l'année 2014 = 371,85 euros

(Fermages 2014 : 369,86 euros - Frais chambre d'agriculture (48 euros x 7,74%) : 2 = 1,85 euros

Frais de gestion (1,85 euros x 8 %) = 0,14 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

BAIL : Société DESCOMBES PRECIMECA

Monsieur le Maire informe que suite à la liquidation judiciaire de l'EURL CINTREUSES MINGORI, et suivant l'ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire en date du 06 octobre 2014, la SAS DESCOMBES PRECIMECA va occuper précairement les locaux sis 24 rue d'Attichy, 60350 JAULZY du 14 octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Il est donc nécessaire d'établir un bail pour la période du 14 octobre 2014 au 31 décembre 2014 moyennant un loyer de 6 021,34 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

. décident d'établir le bail pour la période du 14 octobre 2014 au 31 décembre 2014 moyennant un loyer de 6 021,34 euros.

. donnent tous pouvoirs au Maire pour signer ce bail.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN : RUE DES TOURNELLES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors d'une demande de lotissement déposée par Monsieur Jean-Marie BOUCHEZ dont l'arrêté de lotir a été signé en date du 19 septembre 1995, une cession gratuite de terrain, rue des Tournelles pour une surface de 32 m2, avait été prévue.

Cette cession gratuite de terrain se situe rue des Tournelles et concerne l'emprise située parcelle ZC 105 pour une surface de 32 m2.

A ce jour l'enregistrement auprès du service du cadastre n'a pas été fait au nom de la commune de JAULZY.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré,

Demandent aux services du cadastre d'indiquer comme propriétaire de la parcelle ZC 105 la commune de JAULZY

Donnent tous pouvoirs au maire pour signer les documents à cet effet.

CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE PRIMAIRE

Suite à la délibération du 30 janvier 2014 concernant la construction d'un préau à l'école primaire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ouverture des plis a été faite en date du 10 octobre 2014, les entreprises retenues pour effectuer les travaux de construction du préau à l'école primaire sont :

. Lot n° 1 Gros Œuvre – VRD - Ent : BRICAUST de Tracy le Val :	13 525,62 euros
. Lot n° 2 Travaux de charpente bois – Ent ; TROLARD de Camelin :	17 058,06 euros
. Lot n° 3 Travaux couverture étanchéité zinguerie – Ent. PINART de Jaulzy :	13 199,75 euros
. Lot n° 4 Electricité – Ent. DEMONT de Thourotte :	1 350,00 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le versement d'un acompte du fonds d'amorçage pour le réforme des rythmes scolaires 2014-2015 soit 1 766,67 euros a été réalisé.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame la ministre de l'éducation nationale qui confirme que le fonds d'amorçage sera reconduit pour les T .A.P pour l'année scolaire 2015/2016 dans les mêmes conditions que celle de l'année 2014/2015.

Monsieur le maire donne lecture du questionnaire qui a été remis aux parents des élèves des écoles afin de connaître leur avis sur les temps d'activités périscolaire qui ont été mis en place depuis le début de l'année.

Monsieur GREMONT Reynald indique que le courrier pour les inscriptions, pour les T.A.P., a été distribué aux enfants des écoles.

Les activités proposées pour la troisième période sont :

Ecole primaire : - Mme Catherine LEROY : jeux de société
 - Mme Aline PATALAS : relaxation

Ecole maternelle : - Mme Martine GRANDJEAN : lecture de conte

Monsieur le maire donne lecture de divers courriers :

- 1) Dates pour les élections départementales : le 22 mars 2015 et le 29 mars 2015
- 2) Demande au groupe Cilova Procilia de connaître leur intention quant au logement situé 8 rue de la Mairie
- 3) Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement : travaux d'aménagements de sécurité sur la RN 31 programmation redemandée dans le cadre du dialogue de gestion 2015.
- 4) Relance auprès de la D.I. R Laon pour les nuisances sonores dues aux tampons rue de Soissons
- 5) Communauté de Communes du canton d'Attichy informant que l'agence immobilière d'entreprise Arthur Loyd a reçu mandat simple de vente pour les biens et droits mobiliers : Zone d'activités du Marais d'Aisneau à Jaulzy.
- 6) Donne lecture du programme de l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants des écoles offert par le centre communal d'action sociale du jeudi 18 décembre 2014.
- 7) Invitation pour le pot de fin d'année du vendredi 19 décembre 2014.
- 8) Du courrier distribué dans les boîtes aux lettres pour les habitants du Vallot concernant le stationnement des véhicules.
- 9) Du courrier transmis à Monsieur MERLIN de l'UTD Lassigny concernant le balayage des caniveaux sur le CD 16.
- 10) Du courrier transmis au groupe Cilova Procilia concernant l'un des ces locataires qui réalisent des travaux de réparation de véhicule sur son terrain.

Plan local d'urbanisme : Monsieur Francis FOURNIER informe les membres du conseil municipal de l'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

SE 60 : Monsieur Dominique QUIN rend compte des travaux réalisés par l'entreprise INEO ainsi que la panne d'électricité suite à la rupture d'un câble rue de Soissons.

. Colis des aînés : Madame Jacqueline MORICE rend compte de la distribution des colis de Noël, offert par le Centre communal d'action sociale, qui a eu lieu le samedi 13 décembre.

. Comité des Fêtes : Un Courrier a été envoyé à la Sous-Préfecture, suite à la démission du Président et des membres, dans l'attente d'une reprise éventuelle Monsieur Jérôme CHOLET assurera l'intérim de la présidence du comité des fêtes assisté de Madame MORICE Jacqueline en tant que trésorière.

. Visite Mingori :

Le Maire propose au conseil municipal de visiter les locaux de l'usine Mingori afin que tout le monde se rende compte de l'importance des travaux à réaliser suite à la liquidation de la Société MINGORI, ce qui justifie le montant des devis qui seront étudiés en commission bâtiment le 30 décembre.

*Nathalie COTTEAU : Monsieur HERNU Philippe impasse de la Petite Montagne demande s'il est possible que l'on aménage son trottoir. Nathalie COTTEAU doit lui demander de prendre contact avec la mairie.

*Jérôme CHOLET signale que lors de la distribution des colis des aînés il a été interpellé par Monsieur LEFIN concernant l'écoulement des eaux sur son trottoir. Le maire répond que l'aménagement de ces trottoirs est lié aux travaux d'aménagement du carrefour Maison Blanche qui seront peut-être réalisés en 2015.

*Francis FOURNIER signale que le ruissellement des eaux pluviales dans le chemin qui longe la propriété de Madame GOURSAT risque de miner les fondations du mur de la propriété. A voir ce que l'on peut faire pour canaliser ces eaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 H 45